



Société des Lettres
de Saintonge et d'Aunis

Maison des associations
BP95 - 31 rue du Cormier - 17100 SAINTES

lettres2saintonge.unblog.fr
slsa17@laposte.net

Dimanche 20 octobre

invitation-convocation
JEUX FLORAUX 2019
Assemblée Générale



Charlyse Garreau avec les élèves du collège René Caillié à La Providence lors du Printemps des Poètes

**au restaurant « La Vieille Forge »
à St Georges des Coteaux**



**Société des Lettres
de Saintonge et d'Aunis**

Association loi de 1901
N° SIRET : 753 458 991 00019

Président d'honneur: Charly Grenon

Comité d'Administration

Présidente : Charlyse Garreau

Secrétaire général et trésorier : Didier Dupas

Membres : Monette Foucaud, Gérard Garnier, Florence Leroy, Véronique Péronnet



Siège social

Maison des Associations
31 rue du Cormier
17100 SAINTES



Notre blog internet

www.lettres2saintonge.unblog.fr



Courrier

Société des Lettres de Saintonge et d'Aunis
BP95 – 31 rue du Cormier
17100 SAINTES

Courriel : slsa17@laposte.net

**La réunion se déroulera le dimanche 20 octobre 2019
à partir de 10 heures 30 à l'adresse ci-dessous :**

Restaurant La Vieille Forge
7 RN 137
17810 Saint Georges des Coteaux
Tél : 05 46 92 25 60

Comment se rendre au restaurant « La Vieille Forge »

À partir de Saintes :

Prendre la direction Rochefort - La Rochelle : Route départementale 137, itinéraire vert.
Le restaurant se trouve à 5,5 km, entre le bois de Mongré et Rulon, sur la départementale, sur la droite.
Le parking se trouve derrière le restaurant, route de Taillebourg.
Une salle de réunion est mise à notre disposition, et le repas aura lieu sur place à partir de 12 heures.

L'organisation de la rencontre exigeant que nous connaissions suffisamment tôt le nombre de participants, nous vous prions de bien vouloir **retourner le bulletin d'inscription figurant page 7**, dûment complété avant le **mercredi 9 octobre 2018** (délai de rigueur) à l'adresse suivante :

Société des Lettres de Saintonge et d'Aunis

BP95

31 rue du Cormier

17100 SAINTES

Pour votre participation au repas, merci de joindre un **chèque de 26 euros** par personne à l'ordre de la SLSA.





Société des Lettres
de Saintonge et d'Aunis

Assemblée Générale Ordinaire

à 10 heures 30

Ordre du jour :

Rapport moral et compte-rendu d'activité pour l'exercice 2018/2019

présentés par Charlyse Garreau, présidente

Rapport budgétaire, présentation des comptes de trésorerie de l'exercice 2018/2019

présenté par Didier Dupas, trésorier -*doc1 en annexe page11*

Ces rapports sont soumis au vote de l'Assemblée

Projet d'activités pour l'exercice 2019/2020

présenté par Charlyse Garreau, présidente -*doc 2 en annexe page11*

Ce projet est soumis au vote de l'Assemblée

Vote du budget prévisionnel 2019/2020 – *doc 3 en annexe page 11*

présenté par Didier Dupas, trésorier

Ce budget est soumis au vote de l'Assemblée

Vote du tarif d'adhésion pour l'exercice 2019/2020

proposition de maintenir la cotisation à 15€

Élection des membres au Comité d'Administration

Selon les Statuts de la SLSA, le Comité d'Administration est constitué de 6 membres.

Charlyse Garreau et Didier Dupas sont sortants ; Charlyse Garreau se représente.

Didier Dupas, Florence Leroy et Véronique Peronnet sont démissionnaires.

Quatre administrateurs-trices sont à élire.



Palmarès

à 12 heures - Remise des prix

Rappel

Les décisions du jury sont sans appel. Tous les lauréats seront récompensés par une dotation en livres. Les premiers et seconds primés recevront de plus un diplôme officiel.

Les textes récompensés par un premier prix figureront dans le bulletin de la SLSA qui paraîtra en janvier 2020 ainsi que sur notre blog

La Société des lettres organise depuis soixante ans ses Jeux Floraux. Félicitations aux participants qui nous accordent leur confiance. C'est avec grand plaisir que nous accueillons tous ceux qui vont nous accompagner au cours de cette journée du 13 octobre, à la fois festive et conviviale.

Prix
de la
SLSA



Prix de la Société des Lettres de Saintonge et d'Aunis:

prix du roman: non décerné

prix du recueil de poésie : Emile Ducharlet pour « Brouage en poésie »

Prix
des patois
saintongeais



Prix des patois saintongeais

1er prix : Guy Chartier pour « DIés veille piârre » »

2d prix : Monette Foucaud pour « Les javasseries et badineries de la Monette»

Poésie



Prix Jean-Boulan – vers libres, thème imposé « L'espoir »

prix décerné par un Jury Jeunes formé de collégiens

1er prix : Laurence Facquier pour « le grain de sable »

2d prix : Daniel Lajeunesse pour « Face au regard des autres »

Poésie



Prix André Lemoyne - sonnet régulier

1er prix : Daniel Lajeunesse pour « Moi, poète » »

2d prix : Jean-Pierre Michel pour « Le vent du Nord » »

Poésie



Prix Noël Santon - vers libres

1er prix : Lucien Van Meer pour « Voici le temps des cercueils blancs »

1er prix ex æquo : Guy Le Huludut pour « Jamais un traître mot »

2d prix : Jean Lou Sicco pour « La Terre en voyage»

2d prix ex æquo : Guy Chartier pour « La visiteuse du soir »

Prose



Prix Henri Montarras – conte, récit, nouvelle

1er prix : Jean-François Boucly pour « Cher Voisin »

2d prix : Marie France Viillard pour « La fronde des élus »

2d prix ex æquo : Chantal Lavergne pour « Le réveil»

Prix des jeunes

1er prix : Méline Vila Cornelas pour « Reflets»

2d prix : Sarah Naitali pour « Partir»

2d prix ex-aequo : Emma Wallon Pello pour « Dame»



Société des Lettres
de Saintonge et d'Aunis

Repas

à 12 heures 30



26€ par personne, offert pour les lauréats primés (1ers prix), et les membres du Jury

*



Société des Lettres
de Saintonge et d'Aunis

JEUX FLORAUX Interprétation des œuvres

à 14 heures

L'après-midi sera consacré à la lecture œuvre primées.

Les lauréats qui le souhaitent peuvent demander que leurs textes soient lus par des amateurs membres de troupes théâtrales, soit parce qu'ils ne pourront pas être présents, soit par manque d'habitude pour la lecture en public, soit pour tester leurs œuvres au travers d'une interprétation par un tiers.

Ils peuvent en faire la demande à l'aide du bulletin d'inscription page 9.

La Société des lettres se réserve le droit de faire lire les textes des auteurs ayant participé au concours, s'ils sont absents et s'ils ont omis d'en faire la demande sur le bulletin d'inscription.

Nos lecteurs habituels se feront un plaisir de lire, avec beaucoup de talent, les textes primés.



La réunion se terminera aux alentours de 16 heures.

Bulletin d'inscription

à adresser avant le vendredi 11 octobre

- **Votre présence à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Oui Non

Nombre de personnes :

- **Votre présence lors de la remise des prix des Jeux Floraux.**

Oui Non

Nombre de personnes :

- **Vous désirez participer au repas (1)**

Oui Non

Nombre de personnes :

- **Votre présence lors de l'Interprétation des œuvres.**

Oui Non

Nombre de personnes :

Si vous n'envisagez pas de lire vous-même une ou deux de vos œuvres, ou en cas d'absence, **souhaitez-vous que la lecture soit faite par un lecteur présent :**

Oui Non

Indiquez les titres de vos œuvres dont vous souhaitez la lecture (voir Palmarès des JF):

.....
.....
.....

Veuillez préciser vos nom et adresse :

.....
.....
.....

Envoyer ce bulletin, dûment rempli, à (2):

Société des Lettres de Saintonge et d'Aunis
BP95
31 rue du Cormier
17100 SAINTES

(1) Joindre un chèque de 26 euros par personne à l'ordre de SLSA pour le repas. offert pour les lauréats primés (1ers prix), et les membres du Jury.
(2) Avant le vendredi 11 octobre 2019, délai de rigueur

Concours littéraire - Date limite de participation : 17 avril 2019

nb: les passages grisés sont les modifications apportées et soumises à la validation de l'Assemblée Générale



Prix
de la
SLSA

Prix de la Société des Lettres de Saintonge et d'Aunis:

- Prix du Roman
- Prix de Poésie (recueil de poèmes)

œuvre éditée ou non, en français, se déroulant en Aunis et Saintonge



Prix
des patois
saintongeais

Prix des patois saintongeais :

toute œuvre écrite en patois saintongeais



Poésie

Prix Jean-Boulan : Thème imposé en vers libres ou classiques ; pour 2019-2020 le thème est : **« l'enfant »**

Prix André Lemoyne : Sonnet régulier, sujet libre

Prix Noël Santon : Poèmes en vers libres ou néo-classiques, sujet libre

Attention :

En dehors du prix André Lemoyne (sonnet régulier) qui doit répondre à des règles strictes et précises de la prosodie, tous les autres poèmes libres ou classiques ne devront pas dépasser trente six vers.



Prose

Prix Henri Montarras : Nouvelles

la Nouvelle est un récit court de 2 à 6 pages au maximum, écrite avec une police 12, et un interligne simple sur un format A4, mettant en scène un nombre limité de personnages présentés comme réels.

Le nombre de textes proposés est limité à trois au total.



Prix
des
Jeunes

Prix des jeunes - Poésie, conte, récit ou nouvelle, chanson, slam, présentés par un élève. Trois prix seront décernés pour les élèves :

- de l'école primaire
- du collège
- du lycée

nb :Chaque élève concourant doit impérativement indiquer sa date de naissance lors de l'envoi.

Présentation des œuvres

- 1) Les œuvres seront présentées en **deux exemplaires**. A l'exception des œuvres pour le Prix de la SLSA, toutes les œuvres seront signées d'un pseudonyme suivi de trois chiffres, et comporteront le nom du prix auquel elles concourent.

(ex : TOR103 - Prix Henri Montarras)

- 2) Le candidat devra joindre une enveloppe sur laquelle seront inscrits le pseudonyme suivi des trois chiffres. A l'intérieur de l'enveloppe :

- le bulletin d'inscription avec la **liste** des œuvres présentées .
- un chèque* de 15€ donnant droit à l'adhésion à la SLSA et à la présentation de 3 œuvres. Pour toute œuvre supplémentaire, quelle que soit la catégorie, une participation d'1€ par œuvre est demandée (inscription et frais de secrétariat)

**attention : Ce chèque n'est demandé pour le prix des jeunes qu'aux établissements scolaires quel que soit le nombre d'élèves participants sans autre frais.*

- 3) Les œuvres seront à adresser **avant le 17 avril 2020** à :

Société des Lettres de Saintonge et d'Aunis

BP95

31 rue du Cormier

17100 SAINTES

- 4) Un candidat peut présenter plusieurs œuvres dans des catégories différentes, **dans la limite de trois par catégorie**.
- 5) Au dos de l'enveloppe d'expédition des textes, le candidat devra indiquer son adresse.
- 6) Vous pourrez retrouver le règlement des Jeux Floraux ainsi que le bulletin de participation à ces jeux dans le bulletin de la SLSA qui paraîtra en janvier 2020.
- 7) Il sera demandé aux lauréats primés une version numérique de leur œuvre pour parution sur notre site.
- 8) Les décisions du jury sont sans appel. La SLSA se réserve le droit de publier dans son bulletin une sélection des œuvres primées.

En octobre 2020, remise des prix et Jeux Floraux

L'adhésion à la Société des lettres est effective dès la participation aux Jeux floraux.

Chaque participant recevra le bulletin annuel de l'association (en janvier 2020), dont la lecture permet de connaître les œuvres publiées ainsi que les activités de la Société des lettres.

Dotation des Prix :



Tous les lauréats primés seront récompensés par un diplôme .
De plus ils bénéficieront d'une dotation en livres ou autres produits culturels.
Les lauréats du Prix de la Société des Lettres de Saintonge et d'Aunis se verront attribuer en plus une somme de 150€ chacun ou une aide à l'édition.

Vous trouverez le règlement général des Jeux Floraux 2020 ainsi que le bulletin d'inscription sur notre blog à partir du 1er novembre 2019



Société des Lettres de Saintonge et d'Aunis

BP95 - 31 rue du Cormier – 17100 Saintes

Cotisation pour l'année « 2019-2020 »

Si vous le souhaitez, merci de bien vouloir nous retourner ce bulletin, accompagné de votre règlement de **15 €* par adhérent.**

Nom : Prénom :

Adresse.....
.....
.....

Téléphone fixe:..... Téléphone portable :.....

Adresse de courriel :.....

Montant du règlement :..... mode de paiement :.....

** Tarif proposé aux votes de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2019 :*

- Si le tarif voté est supérieur, je m'engage à régulariser la différence auprès de la SLSA*
- Dans le cas où le tarif voté serait inférieur, la SLSA s'engage, sauf avis contraire, à me rembourser la différence.*

Dans le cas d'un paiement par chèque,
merci de le mettre à l'ordre de la SLSA .

envoyer le tout à :

Société des Lettres de Saintonge et d'Aunis

BP95

31 rue du Cormier

17100 SAINTES

ANNEXES

document 1 : compte de résultat et bilan de la SLSA exercice 2018/2019

Rapport financier exercice 2018/2019 (*)

A – comptes de résultat

Produits		Réel	Budgété	Charges		Réel	Budgété
74 – Subventions	Subventions	0,00 €	300,00 €	60 - Achats	Fournitures de bureau	29,00 €	60,00 €
	Dons gratifications	85,00 €	260,00 €		Frais postaux	77,17 €	200,00 €
					Impressions		200,00 €
					Autres dont frais bancaires	284,65 €	380,00 €
75 - Autres produits de gestion courante				61 - Services extérieurs			
	Cotisations	285,00 €	360,00 €		Assurance	109,74 €	120,00 €
	Jeux Floraux	857,00 €	300,00 €		Restaurant	468,00 €	520,00 €
	Repas	0,00 €	260,00 €		Autres	200,00 €	
Total des produits		1 227,00 €	1 480,00 €	Total des charges		1 168,56 €	1 480,00 €
solde à reporter						58,44 €	

B – bilan

Actif		Passif	
Banque	3 409,36 €	Fonds propres	3 390,00 €
Caisse	0,00 €	Résultat	58,44 €
stock	39,08 €	Produit constaté d'avance	
actif total	3 448,44 €	passif total	3 448,44 €

(*) du 1/09/2018 au 31/08/2019

document 2 : projet d'activités pour l'exercice 2019/2020

- 1 Jeux Floraux modifications du règlement et des tarifs d'inscription
les participants sont de fait des adhérents, s'ouvrir ainsi à un plus large public
- 2 Participation au Printemps des poètes – thème « le courage »
avec les collèges Caillié et Quinet et le Lycée Bellevue
- 3 Participation active avec le Pôle Senior de la Ville de Saintes
- 4 Favoriser le rapprochement intergénérationnel autour de la lecture et de la poésie
avec les maisons de retraite Aquitania et La Providence

document 3 : budget prévisionnel exercice 2019/2020

	PRODUITS		CHARGES
Cotisations	600,00 €	Assurance	120,00 €
Subventions	300,00 €	Frais postaux	250,00 €
Jeux floraux	150,00 €	Fournitures de bureau	100,00 €
Repas	260,00 €	Restauration	650,00 €
Gratifications	290,00 €	Impression bulletin	200,00 €
		Autres	280,00 €
TOTAL :	1 600,00 €	TOTAL :	1 600,00 €